

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CODALET du 09/12/2020**

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de CODALET s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

**Étaient présents** le Maire Président de séance, M. Michel LLANAS,

Mme Isabelle AUBRY, Mme Christine BATARDIERE, M. Jhoanni CONESA, Mme Florence DEGEILH, M. Pascal DUFLOT, M. Frédéric GALIBERT, Mme Marina GUYON, M. Patrick MASSELOT, Mme Emmanuelle PUY, Mme Christine RIERA.

Les membres du conseil respectent une minute de silence en hommage à notre ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide par délibération de se réunir à HUIS CLOS, en application de la circulaire du 17 mars 2020.

Isabelle AUBRY est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : l'exonération des mensualités du premier trimestre des locations des associations. Approbation.

### **EXONÉRATION des LOCATIONS du 1er TRIM 2021 aux ASSOCIATIONS :**

Suite à l'application du protocole sanitaire, les ateliers n'ont pas pu se dérouler normalement, et n'ont pas eu les paiements de leurs adhérents.

Le Maire propose en compensation, par solidarité, une exonération des mensualités pour le premier trimestre 2021. Voté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **DEUX DÉLIBÉRATIONS ANNULENT et REMPLACENT : prêt CA renégocié + budget**

Le prêt à court terme pour travaux d'investissement est renégocié avec la banque Crédit Agricole; le taux fixe initial était de 1%, il est proposé à 0.70%.

Suite à la demande du Trésor Public du 18 août 2020, il convient d'opérer à des rectifications du budget suite à une erreur matérielle..

Voté à l'unanimité.

### **S.I.T.C. : DISSOLUTION et LIQUIDATION des écritures comptables (emprunts)**

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de Télévision du Conflent, il convient de transférer la dette sur le budget communal et donc de solder la dette de la Caisse d'Épargne et de la Banque Populaire ainsi que de reprendre sous forme d'emprunt les deux emprunts du Crédit Agricole.

Voté à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE n°2/2020 (S.I. TELE: remboursement 4 emprunts)**

Suite à la demande du percepteur, il faut procéder à une reprise de comptes et ajustements comptables. Voté à l'unanimité.

### **PRÊT RELAIS CA 3ème dossier: Travaux Voirie Communale Tempête Gloria**

Concernant les réparations des dégâts de voiries communales suite à la Tempête Gloria, le Maire propose:

- un contrat CA à court terme (24 mois) et à taux fixe (0.80%) d'un montant de 55000€, soit un coût total de 880€.
- un contrat CA à moyen terme (5 ans) et à taux fixe (0.85%) d'un montant de 12000€, soit un coût total de 269.60€.

Voté à l'unanimité.

### **DEBIT DE BOISSONS: Licence IV commune-Formation**

La commune de Codalet est propriétaire de la licence IV, le conseil municipal décide de proposer Madame Christine Riera pour l'inscription à la formation et prolonger la validité du permis pour une durée de 10 ans. Madame Riera accepte d'engager sa responsabilité lorsque la licence sera utilisée.

Voté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Difficultés de stationnement dans le centre et au cimetière. Possibilité de futur parking: un terrain Mairie de faible superficie, un achat de terrain possible?
- Jardins familiaux, appel à candidature
- SYDEEL66 : attente d'un devis qui fait apparaître le coût et les avantages
- sécurité voirie: zone du lavoir + embellissement
- Bulletin de Codalet à paraître en janvier
- abri bus demandé chemin Saint Jean
- retour sur les commissions de la communauté de commune de novembre décembre
- opération stérilisation des chats errants par l'Association la "Foun del Gat"
- délégués de quartier, réunion prévue
- PCS mis à jour

A 22 h 20 la séance est levée.

La secrétaire de séance

Mme AUBRY Isabelle



Le Maire

M. LLANAS Michel

